

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 57 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 25 Absent(s) : 26</i>
--	---	--

Date de convocation : 11 décembre 2018

Vote(s) pour : 74
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-12-17-CC-17.4 :

Tableau des effectifs.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 26 mars 2018 portant adoption du Budget Primitif 2018,

DECIDE d'approuver le tableau des effectifs ci-joint.

Pour extrait conforme
Metz, le 18 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



METZ METROPOLE								IV
ETAT DU PERSONNEL								B9-1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEG. (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	FONCTIONNAIRES	dont mise à disposition auprès d'Haganis	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS ADMINISTRATIFS (a)								
DGS 150 000 à 400 000 hab.	A	1	0	1	0		1	1
DGA 150 000 à 400 000 hab.	A	5	0	5	2		3	5
TOTAL		6	0	6	2	0	4	6
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)								
Administrateur hors classe	A	3	0	3	1		0	1
Administrateur	A	2	0	2	1		0	1
Attaché hors classe	A	6	0	6	6		0	6
Directeur	A	5	0	5	4		0	4
Attaché principal	A	17	0	17	15,5		0	15,5
Attaché	A	59	0	59	34	3	24	58
Rédacteur principal 1ère classe	B	12	0	12	11		0	11
Rédacteur principal 2ème classe	B	14	0	14	13		1	14
Rédacteur	B	30	0	30	25		5	30
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	26	0	26	25	3	1	26
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	49	0	49	48	4	1	49
Adjoint administratif	C	44	0	44	39		3	42
TOTAL		267	0	267	222,5	10	35	257,5
FILIERE TECHNIQUE (c)								
Ingénieur en chef hors classe	A	3	0	3	3		0	3
Ingénieur en chef	A	4	0	4	3		1	4
Ingénieur hors classe	A	0	0	0	0		0	0
Ingénieur principal	A	28	0	28	28		4	28
Ingénieur	A	31	0	31	24		0	28
Technicien principal 1ère classe	B	45	0	45	44	4	0	44
Technicien principal 2ème classe	B	45	0	45	28		16	44
Technicien	B	29	0	29	25	5	4	29
Agent de maîtrise principal	C	52	0	52	47	15	0	47
Agent de maîtrise	C	50	0	50	45	12	5	50
Adjoint technique principal 1ère classe	C	129	0	129	121	17	0	121
Adjoint technique principal 2ème classe	C	90	0	90	77	19	0	77
Adjoint technique	C	137	0	137	100	9	34	134
TOTAL		643	0	643	545	81	64	609
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)								
Technicien paramédical de classe supérieure	B	2	0	2	2	2	0	2
Assistant socio-éducatif principal	B	1	0	1	1		0	1
TOTAL		3	0	3	3	2	0	3
FILIERE CULTURELLE (e)								
Conservateur en chef	A	1	0	1	1		0	1
Conservateur	A	4	0	4	3		1	4
Directeur de 1ère catégorie	A	1	0	1	1		0	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	30	0	30	30		0	30
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	15	0	15	10		4	14
Bibliothécaire	A	1	0	1	1		0	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	6	0	6	5		1	6
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	4	0	4	1		0	1
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	17	0	17	7		7	14
Assistant de conservation	B	1	0	1	1		0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	34	0	34	33		0	33
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	15	0	15	8		7	15
Assistant d'enseignement artistique	B	1	0	1	0		1	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	4	0	4	4		0	4
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	11	0	11	11		0	11
Adjoint du patrimoine	C	10	0	10	10		0	10
TOTAL		155	0	155,00	126	0	21	147,00
FILIERE ANIMATION (f)								
Animateur	B	1	0	1	1		0	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2	0	2	2		0	2
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3	0	3	3		0	3
Adjoint d'animation	C	4	0	4	1		0	1
TOTAL		10	0	10	7	0	0	7
FILIERE SPORTIVE (g)								

METZ METROPOLE	IV
ETAT DU PERSONNEL	B9-1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEG. (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	FONCTIONNAIRES	dont mise à disposition auprès d'Haganis	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
Educateur des APS	B	1	0	1	1		0	1
TOTAL		1	0	1	1	0	0	1
SANS FILIERE (h)								
Chef costumier		1	0	1	0		1	1
Chef de chœur		1	0	1	0		1	1
Choriste		24	0	24	0		24	24
Danseur		15	0	15	0		14	14
Directeur artistique		1	0	1	0		1	1
Directeur technique		1	0	1	0		1	1
Maitre de ballet		1	0	1	0		1	1
Pianiste corps de ballet		1	0	1	0		1	1
Pianiste des chœurs		1	0	1	0		0	0
Régisseur chœurs/ballet		1	0	1	0		1	1
Regisseur de scene		1	0	1	0		1	1
Regisseur general		1	0	1	0		1	1
Resp. communication		1	0	1	0		1	1
Resp. d'exploitation		1	0	1	0		1	1
Resp. marchés publics		1	0	1	0		1	1
Respons. serv. D.T.I.C.		1	0	1	0		1	1
TOTAL		53	0	53	0	0	51	51
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h)		1132	0,00	1132,00	904,50	93	171,00	1075,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

Résumé de l'acte

057-200039865-20181217-12-2018-DC17-4-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DC17-4
Date de décision : lundi 17 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Tableau des effectifs
Classification : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181217-12-2018-DC17-4-DE
Document principal : 99_AU-ERDP17-4.pdf

Historique :

18/12/18 16:20	En cours de création	
18/12/18 16:21	En préparation	Catherine DELLES
18/12/18 16:37	Reçu	Catherine DELLES
18/12/18 16:40	En cours de transmission	
18/12/18 16:42	Transmis en Préfecture	
18/12/18 16:51	Accusé de réception reçu	